Objectif 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible 2.a: Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

Indicateur 2.a.2: Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole

Information institutionnelle

Organisation(s):

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Concepts et définitions

Définition:

Décaissements bruts du total de l'APD et des autres flux officiels de tous les donateurs en faveur du secteur agricole

Concepts:

APD: Le CAD définit l'APD comme "; les flux vers les pays et territoires figurant sur la liste du CAD des bénéficiaires de l'APD et vers les institutions multilatérales qui sont

- 1. fournis par des agences officielles, y compris les gouvernements des États et des collectivités locales, ou par leurs agences exécutives ; et
- 2. chaque transaction est administrée avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être des pays en développement; et
- 3. est de nature concessionnelle et comporte un élément de subvention d'au moins 25 % (calculé à un taux d'actualisation de 10 %). (Voir http://www.oecd.org/dac/stats/officialdevelopmentassistancedefinitionandcoverage.htm)

Autres flux officiels (OOF): Les autres flux officiels (à l'exclusion des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public) sont définis comme des transactions du secteur officiel qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité à l'APD, soit parce qu'elles ne visent pas principalement le développement, soit parce qu'elles ne sont pas suffisamment concessionnelles

(Voir http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCDDAC(2016)3FINAL.pdf, Para 24).

Le secteur de l'agriculture est tel que défini par le CAD et comprend tous les codes sectoriels des SNPC de la série 311 (voir ici : http://www.oecd.org/dac/stats/purposecodessectorclassification.htm)

Justification:

Les flux totaux d'APD et d'APF vers les pays en développement quantifient l'effort public (hors crédits à l'exportation) que les donateurs fournissent aux pays en développement pour l'agriculture.

Commentaires et limitations :

Les données du système de notification des créanciers sont disponibles à partir de 1973. Toutefois, la couverture des données est considérée comme complète depuis 1995 pour les engagements au niveau des activités et 2002 pour les décaissements.

Méthodologie

Méthode de calcul :

La somme des flux d'APD et d'APF de tous les donateurs vers les pays en développement dans le secteur agricole.

Traitement des valeurs manquantes :

• Au niveau national:

En raison de la qualité élevée des rapports, aucune estimation n'est produite pour les données manquantes

• Aux niveaux régional et mondial :

Sans objet

Agrégats régionaux :

Les chiffres mondiaux et régionaux sont basés sur la somme des flux d'APD et d'OOF vers le secteur agricole.

Sources d'écarts:

Les statistiques du CAO sont normalisées sur une base d'année civile pour tous les donateurs et peuvent différer des données de l'exercice disponible dans les documents budgétaires de certains pays.

Sources de données

Page: 2 of 4

Description:

Le CAD de l'OCDE collecte des données sur les flux de ressources officielles et privées depuis 1960 au niveau agrégé et depuis 1973 au niveau des activités par le biais du système de notification des créanciers (les données du SNPC sont considérées comme complètes depuis 1995 pour les engagements au niveau des activités et depuis 2002 pour les décaissements).

Les données sont communiquées par les donateurs selon les mêmes normes et méthodologies (voir ici : http://www.oecd.org/dac/stats/methodology.htm).

Les données sont déclarées sur la base d'une année civile annuelle par les déclarants statistiques des administrations nationales (agences d'aide, ministères des affaires étrangères ou des finances, etc.)

Processus de collecte :

Un déclarant statistique est responsable de la collecte des statistiques du CAD dans chaque pays/organisme fournisseur. Ce déclarant se trouve généralement dans l'organisme d'aide national, le ministère des affaires étrangères ou des finances, etc.

Disponibilité des données

Description:

Sur la base du bénéficiaire pour tous les pays en développement éligibles à l'APD.

Séries chronologiques:

Données disponibles depuis 1973 sur une base annuelle (calendrier)

Désagrégation:

Cet indicateur peut être ventilé par type de flux (APD ou OOF), par donateur, pays bénéficiaire, type de financement, type d'aide (projet du sous-secteur agricole), etc.

Calendrier

Collecte de données :

Les données sont publiées sur une base annuelle en décembre pour les flux de l'année précédente

Les flux détaillés pour 2015 seront publiés en décembre 2016

Publication des données :

décembre 2016.

Page: 3 of 4

Fournisseurs de données

Les données sont déclarées sur la base d'une année civile annuelle par les déclarants statistiques des administrations nationales (agences d'aide, ministères des affaires étrangères ou des finances, etc.

Compilateurs de données

OCDE

Références

URL:

www.oecd.org/dac/stats

Références:

Voir tous les liens ici : http://www.oecd.org/dac/stats/methodology.htm

Indicateurs connexes en février 2020

Autres indicateurs de l'APD